

	<b>REGLEMENT OFFICIEL INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX SENIORS SAISON 2012 - 2013</b>	Adoption : CD Entrée en vigueur : 01/09/12 Nombre de pages : 12
--	--	---

Modifications pour la saison 12/13 : INDICE D

- ↪ Date limite de réception des inscriptions
- ↪ Conditions de montée et descente (chapitre IMPORTANT)
- ↪ Précision sur nombre de mutés et étrangers : Art. 4
- ↪ Précision sur la liste des titulaires : Art. 5
- ↪ Précision sur l'import des changements de classement de Février sur les titulaires : Art 5
- ↪ Précision sur la valeur des équipes Art 5
- ↪ Précision sur l'ordre des rencontres Art 6
- ↪ Précision sur la validation des résultats sur Badnet Art 7
- ↪ Précision sur le score des matchs forfaits Art 8
- ↪ Modification désistement réception plus de 10 jours avant rencontres.
- ↪ Précision sur l'ordre des matches Art 6
- ↪ Précision sur les tenues vestimentaires Art 6
- ↪ Modification volant officiel Art 6
- ↪ Ajout dans Article 6 précision sur abandon de match et refus de jouer un match
- ↪ Précision sur Art 8 (2)

**Article 1 : GENERALITES**

Le Championnat Départemental Interclubs oppose les équipes des clubs affiliés au Comité Départemental du Nord de Badminton et en règle avec les instances fédérales.

Il est composé de divisions(ou poules) de 12 équipes sauf éventuellement la dernière.

Certaines divisions comporteront deux poules géographiques de 12 équipes et la dernière, comportera un nombre de poules nécessaire au bon fonctionnement des Interclubs

Dans tous les cas, le Championnat Départemental Interclubs comportera un nombre de divisions déterminé suivant le nombre d'équipes inscrites.

**Article 2 : INSCRIPTION DES EQUIPES**

Les équipes sont inscrites aux championnats interclubs dans la division ou elles se trouvaient la saison précédente, sauf accession ou relégation

Si un club inscrit une équipe en moins, c'est l'équipe la moins bien classée qui est supprimée.

Une équipe nouvelle intègre automatiquement la division la plus basse.

(Une demande pour intégrer une autre division peut être faite à la commission interclubs, cette demande ne peut être acceptée qu'en cas de désistement d'une équipe dans la division souhaitée.)

Le Championnat Départemental interclubs est ouvert à tous les clubs du Nord en règle de leur cotisation annuelle, et de tout dû au Comité Départemental.



L'inscription devra être effectuée sur le bulletin d'engagement prévu à cet effet (page 9)

Ce bulletin d'engagement doit-être retourné par courrier et accompagné :


- ↳ De 1 seul chèque d'un montant de : 20 € x Nbre équipes inscrites
- ↳ De 1 seul chèque de caution d'un montant de : 150 € x Nbre équipes inscrites
- ↳ La fiche de renseignements complémentaires (page n°10)

Avant le *Dimanche 16 Septembre 2012* dernier délai (cachet de la poste faisant foi)

 **Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.**

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Comité Nord Badminton et être envoyés à l'adresse suivante :

Comité Départemental du Nord de Badminton  
Commission Départementale Interclubs  
Maison Départementale du Sport  
26 rue Denis PAPIN  
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

 L'inscription aux interclubs Départementaux impose le fait de recevoir autant de journées que d'équipes inscrites. La plupart des journées ne nécessitant que quatre terrains minimum.


### **Article 3 : PROMOTION ET RELEGATION**

A l'issu de la saison sportive, les promotions et relégations seront réalisées pour la saison suivante en fonction des résultats, à savoir :

- ↳ L'équipe classée première de la Division I accédera DIRECTEMENT aux interclubs Régionaux la saison suivante ;
- ↳ En cas de refus, l'équipe suivante peut y prétendre, puis le troisième si besoin ;
- ↳ Si l'équipe classée première refuse d'accéder en Régional, elle est automatiquement rétrogradée en D2.

A l'issu de la saison sportive :

- ↳ les équipes classées 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> des divisions à une seule poule accèdent à la division supérieure ;
- ↳ les équipes classées dernières et avant dernières des divisions à une seule poule descendent en division inférieure ;
- ↳ Les premiers de chaque poule des divisions à plusieurs poules montent d'une division ;
- ↳ Les derniers de chaque poule des divisions à plusieurs poules descendent en D6.

 Les divisions à une seule poule ne peuvent comporter qu'une seule équipe d'un même club.

En cas d'accession d'une équipe dont le club est déjà représenté dans une division à une seule poule, c'est l'équipe classée au rang suivant qui peut prétendre à l'accession.



Si une équipe est reléguée de Régional, ou National, en Départemental, et qu'une équipe du même club y figure déjà, celle-ci est reléguée à la division inférieure.

⚠ Une équipe qui ne se réinscrit pas fait monter automatiquement toutes les équipes derrière elle d'une place.

**IMPORTANT : Suite à l'augmentation d'équipes inscrites dans les divisions Régionales, le règlement des montées et descentes des clubs est modifié comme suit, uniquement pour le début de saison 2012/13.**

Si après application des règles de montées et descentes ci-dessus, une division se compose de moins de 12 équipes, il sera possible d'y intégrer une nouvelle équipe qui voudrait intégrer cette division ; puis dans l'ordre, l'avant dernier de la division est repêché, puis le 3eme de la division suivante monte, puis le dernier est repêché, puis le 4eme de la division suivante monte. Puis le 5eme.....

### **Article 4 : COMPOSITION DES EQUIPES**

Les équipes doivent être composées de joueurs possédant un classement ne dépassant pas le niveau suivant, dans le tableau dans lequel il joue (S, D ou M)

- Division 1 : Limite de classement : B1
- Division 2 : Les joueurs ne pourront être classés plus de B3
- Division 3 : Les joueurs ne pourront être classés plus de C3
- Division 4 : Les joueurs ne peuvent être classés plus de D1
- Division 5 et + : Les joueurs ne peuvent être classés plus de D3

### **Exemple :**

- ➔ Dupont est classé C2 / C4/ C1. Dans la division 3 il peut jouer en Double uniquement
- ➔ Durand est classé D4/D2/D3. Dans la division 5 il pourra jouer en simple et en mixte.

Chaque rencontre est constituée de six matchs :

- Trois Simples messieurs
- Un Simple dame
- Un Double messieurs
- Un Double mixte

Chaque équipe doit être composée au minimum de trois messieurs et une dame.

Les joueurs ne peuvent pas participer à plus de deux matches par rencontre, dont un seul simple. Une équipe ne peut présenter plus d'un seul muté, ni plus d'un seul étranger en D1 (une demande d'assimilation peut être faite à la ligue). Dans les autres divisions le nombre de mutés et d'étrangers est libre.



En aucun cas, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions d'un Championnat National ou d'un championnat à l'Étranger comme prévu par le règlement Fédéral du Championnat de France Interclubs

Les joueurs des catégories Juniors, Cadets, et Minimes devront être en règle de leur surclassement pour pouvoir participer.

### **Article 5 : LISTE DES JOUEURS ENGAGES**

Au plus tard deux semaines avant la première journée, chaque club devra faire parvenir à la commission Interclubs la liste des joueurs "**TITULAIRES**" dont il demande la qualification, dans l'équipe les concernant, sur le document fourni à cet effet (page n°10).

La Commission Départementale Interclubs contrôle l'exactitude des informations et leurs conformités à la réglementation Départementale.

Chaque équipe devra comporter trois joueurs et une joueuse **TITULAIRE**.

**⚠ NE PAS INDIQUER LES REMPLACANTS SUR LES FEUILLES DE DECLARATIONS DE TITULAIRES**

**Les joueurs titulaires** ne peuvent pas jouer dans une division inférieure.

Ils pourront être alignés **UNE JOURNEE** dans une division supérieure.

Un joueur "**REEMPLACANT**" peut jouer dans n'importe quelle division.

Un joueur **remplaçant** ne peut avoir un classement SUPERIEUR **aux TITULAIRES** de l'équipe dans laquelle il joue, même si le titulaire mieux classé ne joue pas dans la rencontre concernée.

Si la liste de titulaires est inférieure au nombre demandé, l'équipe ne sera pas qualifiée.

Un nouveau joueur peut être intégré à une équipe, un remplaçant peut devenir titulaire.

Si un club veut ajouter un titulaire ou "faire monter" un titulaire, définitivement, il devra en faire part le Dimanche minuit précédent la journée de rencontre, par e-mail au Comité Départemental au [viesportive.codep59@free.fr](mailto:viesportive.codep59@free.fr)

Lors de la mise à jour des classements début Février, un joueur dépassant le plafond des classements autorisés pourra continuer de jouer dans la division où il était TITULAIRE avant la mise à jour.

La valeur de chaque équipe sera estimée de la manière suivante: le calcul du nombre de points se fait sur le simple uniquement

- |                     |                      |                      |
|---------------------|----------------------|----------------------|
| ➤ Joueur NC : 1 pt  | ➤ Joueur C4 : 6 pts  | ➤ Joueur B3 : 11 pts |
| ➤ Joueur D4 : 2 pts | ➤ Joueur C3 : 7 pts  | ➤ Joueur B2 : 12 pts |
| ➤ Joueur D3 : 3 pts | ➤ Joueur C2 : 8 pts  | ➤ Joueur B1 : 13 pts |
| ➤ Joueur D2 : 4 pts | ➤ Joueur C1 : 9 pts  |                      |
| ➤ Joueur D1 : 5 pts | ➤ Joueur B4 : 10 pts |                      |

Sont pris en compte le classement des 4 titulaires (3 H + 1 F)

Partant de ce calcul, une équipe ne peut être inscrite dans une division supérieure à celle d'une équipe ayant une valeur plus importante



### **Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES**

Les équipes devront être présentes à l'heure de convocation et de début des rencontres.  
L'organisateur doit lancer les premiers matchs à l'heure prévue par la Commission Interclubs.

Les joueurs absents sont déclarés forfait cinq minutes après l'appel de leur match, les matchs suivants sont lancés de la même façon si besoin.

Le capitaine de chaque équipe devra fournir la composition de celle-ci 20 minutes avant le début des rencontres sur un exemplaire de la feuille de résultat, l'organisateur devant reporter sur une seule feuille la totalité des matches

L'ordre des rencontres est défini par la Commission Interclubs et est celui apparaissant sur le calendrier des Interclubs ([www.badnord.com](http://www.badnord.com))

L'ordre des matchs est défini par le club organisateur, qui peut s'inspirer des souhaits des clubs concernés



**IL EST INDISPENSABLE QUE L'ORDRE DES MATCHS SOIT INDIQUE SUR LES FEUILLES DE RENCONTRES.**

En simple messieurs, le joueur le mieux classé joue le simple N°1, etc.  
En cas de classement identique, le capitaine de l'équipe est responsable du choix.



**ATTENTION A LA MISE A JOUR DES CLASSEMENTS DEBUT FEVRIER**

Le classement par points Fédéral n'intervient pas hiérarchiser les classements identiques des joueurs.  
Un juge arbitre, si possible, veillera au respect du règlement.  
En cas d'absence de juge arbitre, l'organisateur du tournoi est responsable de l'application du présent règlement.

Les matchs sont joués suivant les règles de la FFBA.

Les tenues vestimentaires devront être conformes au règlement fédéral. Il est souhaitable que les joueurs d'une même équipe soient équipés d'un tee-shirt identique.

Lors des matchs, les volants sont fournis par les joueurs, à part égale, à chaque match.

↳ Les rencontres se disputeront en volants plumes **en division I** et en volants synthétiques dans les autres divisions.

Dans tous les cas, si les deux joueurs sont d'accord, le volant peut-être suivant leur convenance

**Pour la saison 2012-2013, les volants officiels seront :**

Volants plumes : RSL Grade 3  
Volants synthétiques : Yonex Mavis 500

Une équipe ne comportant que deux joueurs sera déclarée FORFAIT.



### **ABANDON AU COURS D'UN MATCH :**

- ↳ Sur blessure ou toute autre raison, tout joueur abandonnant son match perd celui-ci.  
Il ne peut en aucun cas, jouer un autre match postérieurement à son abandon, au cours de la journée.

Un remplacement par un autre joueur, pour la rencontre en cours n'est possible que si le remplaçant participe à la rencontre dans un autre tableau et à un classement égal ou inférieur au joueur ayant abandonné, dans le tableau ou il pourrait le remplacer (Simple, Double ou Mixte). Ce remplacement est noté sur la feuille de rencontre avec la signature du juge arbitre ou de l'organisateur.

Si aucun remplacement n'est possible, les matchs qu'auraient dû jouer le joueur ayant abandonné sont comptabilisés WO et -1.

### **REFUS DE DISPUTER UN MATCH pour quelque raison que ce soit (sauf abandon pour blessure, dans ce cas voir paragraphe ci-dessus)**

- ↳ Tout joueur inscrit sur la feuille de rencontre et refusant pour quelque raison que ce soit de disputer son match sera noté WO et -1 et ne pourra plus participer à aucun match au cours de la rencontre, ni de la journée d'Interclub.

### **ARRANGEMENT ENTRE EQUIPES :**

Les résultats notés sur les feuilles de rencontre doivent l'être en toute réalité des matchs disputés. Aucun « arrangement » même en accord des deux équipes ne peut avoir lieu. (Par exemple, noter un score à un match qui n'a pas eu lieu.)

Dans le cas où une telle pratique serait portée à la connaissance du Comité Départemental, les Capitaines des deux équipes, et le Juge Arbitre ou organisateur en seraient tenus pour responsables.

Des sanctions disciplinaires pourront être appliquées envers le joueur et/ou l'équipe concernée.

Lors de chaque rencontre, chaque match gagné rapporte :

- un point pour l'équipe ;
- un match perdu est compté 0
- un match forfait : -1

Le juge arbitre aura la possibilité de disqualifier une équipe qui aurait volontairement concédé des matches, dans le but de favoriser ou porter préjudice à une autre équipe.

Dans ce cas, l'équipe disqualifiée voit toutes ses rencontres déjà réalisées, et celles restant à jouer, annulées. L'équipe est classée dernière de sa division et reléguée dans la division inférieure la saison suivante.

### **Article 7 : REMONTEE DES RESULTATS**

Le club organisateur utilisera **obligatoirement** les fiches de résultats, **qu' il collectera dans le logiciel BAD NET sur <http://www.badnet.org/badnet/src/>**

S'il n'arrive pas à les télécharger, il devra contacter avant le jeudi midi précédant la Journée le Comité Départemental de façon à ce que ce dernier lui fasse parvenir par mail.


### **IL N'EST PAS NECESSAIRE DE NOTER LES TOTAUX DES SETS ET POINTS**



### Seules les fiches comportant les résultats sont à envoyer

Le club organisateur devra faire parvenir celles-ci au plus tard le **vendredi suivant** (cachet de la poste faisant foi) au :

Comité Départemental du Nord de Badminton  
Commission Départementale Interclubs  
Maison Départementale du Sport  
26 rue Denis PAPIN  
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

 Dans le cas contraire, une sanction sera automatiquement appliquée (voir article 8).

Le Comité Départemental transmettra à la Fédération les résultats des joueurs pour mise à jour de leur classement individuel

 Il est indispensable de conserver une photocopie de feuilles de matchs avant envoi par la poste.

### VERIFICATION DES RESULTATS SUR BADNET :

Dès réception des feuilles de matchs les résultats sont saisis par le Comité Départemental. A partir de cette date les Capitaines d'équipes auront 15 jours pour vérifier sur BADNET ces derniers. Après cette période de vérification les résultats sont importés sur POONA.

Après leur importation dans POONA il sera trop tard pour faire des modifications.

### Article 8 : LES SANCTIONS

Le présent article définit les sanctions et amendes pour ce Championnat Départemental, à savoir :

↪ Forfait d'une équipe :	100 € par journée	- 6 pts pour la rencontre	} matchs perdus par 21/0 - 21/0
↪ Forfait d'un joueur :	20 € par match <sup>(1)</sup>	- 1 pt pour le match	
↪ Joueur non en règle <sup>(2)</sup>	10 € par match	- 1 pt pour le match	

- ↪ Retard dans l'envoi des résultats : 10 € au-delà de 8 jours
- ↪ Retard supplémentaire : 10 € par semaine supplémentaire
- ↪ Résultats non envoyé, après rappel, a la clôture des IC : 50€
- ↪ Retard lors de l'ouverture de la salle <sup>(3)</sup> : 30 €
- ↪ Nombre de date de réception insuffisante (une par équipe) : 20 € par dates manquantes
- ↪ Désistement réception journée plus de 10 jours <sup>(4)</sup> : 30 € <sup>(4)</sup>
- ↪ Désistement réception moins de 10 jours avant les rencontres : 50€

NOTA : Un club acceptant de recevoir une journée en remplacement d'un désistement recevra le montant de l'amende versé au Comité Départemental par le club fautif

Joueur décalé jouant en SH 2 au lieu de SH1 :	SH2 match perdu par 21/0 - 21/0
Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH2 :	SH3 match perdu par 21/0 - 21/0
Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH 1 :	SH 3 match perdu par 21/0-21/0



- (1) Si un joueur inscrit dans la composition d'une équipe est forfait, celui-ci sera transmis à la ligue pour sanctions éventuelles.
- (2) Absence de licence, certificat médical, non surclassement, mieux classé que le titulaire ou classement supérieur à la limite de la division.
- (3) Ouverture de la salle après heure de convocation.
- (4) En cas de désistement lors de l'organisation d'une journée d'interclubs, le club devra en informer la commission Interclubs dans les délais les plus courts et ce au moins 10 jours avant le journée concernée. Dans tous les cas, un courrier de la commune sera nécessaire.

**LITIGE ET APPEL :** Dans le cas où un club souhaite faire appel des sanctions qui lui ont été appliquées après une journée celui-ci aura 8 jours pour faire appel de cette décision par courrier recommandé avec accusé réception. Ce délai est à prendre en compte à partir de la notification officielle.

Dans ce cas, cette lettre recommandée est à envoyer à la Commission Litige de la Ligue du Nord Pas de Calais accompagnée d'un chèque de caution de 86 €.

### **Article 9 : LE CLASSEMENT**

Le classement se calcul comme suit :

- ↪ chaque rencontre gagnée contre une autre équipe rapporte 2 points.
- ↪ un match nul apporte 1 point à chaque équipe.
- ↪ un match perdu apporte 0 point
- ↪ un match forfait est compté -1 point (21-0 / 21-0)

En cas d'égalité au classement le règlement fédéral s'applique, il est géré par le logiciel badnet.

### **Article 10 : RECOMPENSES**

A l'issue de la dernière journée, l'équipe classée première est déclarée :

#### **CHAMPIONNE DEPARTEMENTALE DIVISION 1, 2, 3, 4,...**

Un trophée est remis aux équipes Championnes Départementales lors de l'assemblée générale de la saison suivante ou d'une cérémonie spécifique.

### **Article 11 : CALENDRIER**

- ↪ Journée 1 : Dimanche 7 Octobre 2012
- ↪ Journée 2 : Dimanche 11 Novembre 2012
- ↪ Journée 3 : Dimanche 02 Décembre 2012
- ↪ Journée 4 : Dimanche 10 Février 2013
- ↪ Journée 5 : Dimanche 24 Mars 2013
- ↪ Journée de repli en cas de report : Dimanche 26 mai 2013

**Aucune modification du calendrier ne sera acceptée à l'exception d'intempérie grave.**

Dans ce cas, la journée sera reportée par décision des Présidents de la Ligue du NPD et des deux Comités Départementaux.





### CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS DIVISIONS DEPARTEMENTALES – NORD

Saison sportive 2012-2013

#### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

(Doit-être accompagné du formulaire d'engagement)

**Nom du CLUB :**

**SIGLE :**

Responsable du club en charge des interclubs (nom+prénom)



Renseignements sur vos équipes :

Capitaine de l'Equipe 1 (nom+prénom) →



Capitaine de l'Equipe 2 (nom+prénom) →



Capitaine de l'Equipe 3 (nom+prénom) →



Capitaine de l'Equipe 4 (nom+prénom) →



Capitaine de l'Equipe 5 (nom+prénom) →



Renseignements sur votre installation sportive :

Nom du complexe sportif :

Nom de la salle (si différente) :

Adresse complète :

Nombre de terrains :

Téléphone :

Recensement équipement :  OUI  NON  EN COURS



### CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS DIVISIONS DEPARTEMENTALES NORD SAISON SPORTIVE 2012-2013 **FORMULAIRE DE DECLARATION DES TITULAIRES**

NOM DU CLUB :

SIGLE :

EQUIPE (1) :				DIVISION :			
.....				.....			
Nom	Prénom	sexe	° de licence	Classement (3)	Cat. (4)	Surcl. (5)	Réservé au CODEP59
Exemple : DUPONT	Jean	M	599999	D1 / D2 / NC	junior	1S	
		M		... / ... / ...	...	...	
		M		... / ... / ...	...	...	
		M		... / ... / ...	...	...	
		F		... / ... / ...	...	...	

EQUIPE (1) :				DIVISION :			
.....				.....			
Nom	Prénom	sexe	° de licence	Classement (3)	Cat. (4)	Surcl. (5)	Réservé au CODEP59
Exemple : DUPONT	Jean	M	599999	D1 / D2 / NC	junior	1S	
		M		... / ... / ...	...	...	
		M		... / ... / ...	...	...	
		M		... / ... / ...	...	...	
		F		... / ... / ...	...	...	

EQUIPE (1) :				DIVISION :			
.....				.....			
Nom	Prénom	sexe	° de licence	Classement (3)	Cat. (4)	Surcl. (5)	Réservé au CODEP59
Exemple : DUPONT	Jean	M	599999	D1 / D2 / NC	junior	1S	
		M		... / ... / ...	...	...	
		M		... / ... / ...	...	...	
		M		... / ... / ...	...	...	
		F		... / ... / ...	...	...	



**NE PAS FAIRE FIGURER LES REMPLACANTS SUR CE FORMULAIRE  
VOUS DEVEZ INSCRIRE 3 TITULAIRES HOMMES ET 1 DAME**



# Comité Départemental du Nord de Badminton

## Secteur Compétition - Commission Seniors

Page 11 sur 12

EQUIPE (1) :	.....			DIVISION :	.....		
Nom	Prénom	sexe	° de licence	Classement (3)	Cat. (4)	Surcl. (5)	Réservé au CODEP59
Exemple : DUPONT	Jean	M	599999	D1 / D2 / NC	junior	1S	
		M		... / ... / ...	...	...	
		M		... / ... / ...	...	...	
		M		... / ... / ...	...	...	
		F		... / ... / ...	...	...	

EQUIPE (1) :	.....			DIVISION :	.....		
Nom	Prénom	sexe	° de licence	Classement (3)	Cat. (4)	Surcl. (5)	Réservé au CODEP59
Exemple : DUPONT	Jean	M	599999	D1 / D2 / NC	junior	1S	
		M		... / ... / ...	...	...	
		M		... / ... / ...	...	...	
		M		... / ... / ...	...	...	
		F		... / ... / ...	...	...	

Précisions :

- (1) Numéro de l'équipe dans l'ordre dans laquelle elle joue en Interclubs Départemental
- (2) Classement dans les trois tableaux
- (3) Catégorie d'âge : senior, junior, cadet, minime, ou vétéran
- (4) Certificat médical en possession



**NE PAS FAIRE FIGURER LES REMPLACANTS SUR CE FORMULAIRE**

**VOUS DEVEZ INSCRIRE 3 TITULAIRES HOMMES ET 1 DAME**

Les joueurs ci-dessus ne peuvent plus jouer dans une division inférieure à celle définie pour l'équipe concernée.

**Ils peuvent toutefois jouer 2 journées dans une division supérieure.**

**Lorsqu'un joueur a joué une deuxième journée dans une division supérieure, il est supprimé de la liste des titulaires.**

**Celle-ci doit être mise à jour par le club concerné**

Le joueur concerné doit-être remplacé. Un remplaçant devient titulaire de cette équipe.

**Votre première liste doit-être transmise impérativement avant le 23 Septembre 2012 au :**

Comité Départemental du Nord de Badminton  
Maison Départementale du Sport  
26, rue Denis PAPIN  
59650 – Villeneuve d'Ascq

**Toute modification doit parvenir au plus tard le dimanche précédent la journée concernée !!**



### CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS DIVISIONS DEPARTEMENTALES NORD SAISON SPORTIVE 2012-2013

### FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

(Doit-être accompagné par la fiche de renseignements complémentaires)

**Nom du CLUB :**

**SIGLE :**

**Souhaite inscrire :**

équipe(s) au Championnat Départemental Interclubs

**Mon club recevra les journées d 'interclubs suivantes, si possible :**

Dates souhaitées : ↵  
↵  
↵  
↵  
↵

**Attention : obligation de donner une date, par équipe au minimum.**

Si cela est possible (voir art.3), je souhaite que :

↵ mon équipe N° soit intégrée à la division précédemment en division

↵ mon équipe N° soit intégrée à la division précédemment en division

**Cette demande ne pourra être que très exceptionnellement acceptée !!! Joindre un courrier expliquant les raisons de cette demande.**



**A noter :** La commission Départementale en charge de l'organisation se réserve le droit de classer les équipes dans les divisions les mieux adaptées au bon fonctionnement des Interclubs, et conformément au règlement. L'ordre d'arrivée des demandes sera également pris en compte.

Documents indispensables à joindre à ce formulaire d'engagement :

- ↵ **I chèque** d'inscription d' un montant de : **20 € x Nbre équipes inscrites.**
- ↵ **I chèque** de caution d' un montant de : **150 € x Nbre équipes inscrites**
- ↵ Fiche de renseignements complémentaires.

Et doivent être envoyés **avant le 16 Septembre 2012**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en respecter l'intégralité.

Fait le :

Nom et Signature du Président